



2027



EXAMEN PROFESSIONNEL d'Assistant Principal de Service Social des administrations de l'État

OUVERTURE
DES
INSCRIPTIONS

19/05/26

CLÔTURE
DES
INSCRIPTIONS

23/06/26



ÉCRIT

x

ORALE

à compter du
31/08/26NOMBRE
DE
POSTES

22

- ✓ **ARRÊTÉ** du 5 mai 2026 autorisant, au titre de l'année **2027**, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'État du ministère des armées et des anciens combattants (JO du 8 mai 2026).

➤ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054047651>

Organisation de cet examen professionnel : à la charge du Centre Ministériel de Gestion (CMG) de Lyon.

Modalités d'inscription

Par Internet de préférence :

Le formulaire d'inscription doit être complété sur la plateforme des concours, à l'adresse suivante : <https://admissio.defense.gouv.fr>.

Un mode opératoire est disponible sur la plateforme : Menu Direction/Espace documentaire des civils de la défense/Mode d'emploi.

La candidate ou le candidat qui ne dispose pas d'un accès **internet** peut demander les **dossiers d'inscription et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) au format papier par voie postale jusqu'au 11 juin 2026 au plus tard**, cachet de la poste faisant foi, auprès du CMG de Lyon, division des ressources humaines, bureau concours, quartier Général-Frère, BP 41, 69998 Lyon Cedex 07 et joindre impérativement à sa demande une enveloppe au format A4, affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à ses noms et adresse.

Après avoir rempli, daté et signé le formulaire d'inscription, la candidate ou le candidat le transmet par voie postale au CMG de Lyon à l'adresse susmentionnée, accompagné du dossier de RAEP et des pièces justificatives requises, au plus tard le 23 juin 2026, date de clôture des inscriptions et de dépôt du dossier de RAEP, cachet de la poste faisant foi.

▪ **Épreuve orale d'admission : à compter du 31 août 2026**

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury et se déroule **à Lyon**, à compter du 31 août 2026.

La candidate ou le candidat transmet un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Un modèle de dossier de RAEP, un guide de remplissage et le mode opératoire de dépôt de documents sont disponibles sur la plateforme ADMISSIO précitée.

Le RAEP est obligatoirement établi sur le modèle fourni et doit être strictement respecté. **Aucune modification ne peut être apportée** (suppression ou ajout de pages, documents ou annexes notamment).

Il doit être complété sous forme dactylographiée, signé et visé par l'autorité hiérarchique puis déposé sur la plateforme ADMISSIO ou adressé par voie postale, au plus tard le 23 juin 2026, date de clôture des inscriptions.

- La candidate ou candidat, **en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite**, résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'Article 72.3 de la Constitution ou à l'étranger bénéficie, à sa demande, du **recours à la visioconférence** pour passer l'épreuve orale (cf. : *Arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État*).

Cette demande écrite, sous format PDF, doit être transmise via la plateforme ADMISSIO ou par voie postale au CMG de Lyon à l'adresse susmentionnée au plus tard le 23 juin 2026, à 12 heures (heure de Paris) **accompagnée d'un certificat médical** délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention : « *aménagement relatif à la visioconférence* ».

L'absence de transmission de ce justificatif rend la demande irrecevable.

- La candidate ou candidat, **en situation de handicap**, peut obtenir **des aménagements d'épreuve**, en transmettant un certificat médical établi par un médecin agréé, daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves et précisant la nature des aides et aménagements sollicités.

La date limite d'envoi postal (cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt (plateforme ADMISSIO) du certificat médical est fixée au 23 juin 2026 (cachet de la poste faisant foi) délai de rigueur (Article R.352-4 du code général de la fonction publique).

COMMENTAIRE FORCE OUVRIÈRE

FO dénonce le nombre insuffisant de postes ouverts à l'examen professionnel.

FO rappelle que l'examen professionnel doit être un levier de promotion sociale afin de permettre à chacun de valoriser ses compétences.

PARIS, le 18 mai 2026

RECRUTEMENT

